

RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00357
Numéro SIREN : 802 724 229
Nom ou dénomination : BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2017 sous le numéro de dépôt 5240

BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.223.600 euros
Siège social : 59, rue du Président Sadate à QUIMPER (29000)
802.724.229 R.C.S. QUIMPER

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Les soussignées :

Madame Renée, Françoise, Huguette, Andrée ÉPRON

Née le 28 mars 1944 à SAINT-JEAN-SUR-COUESNON (35)

Demeurant 87, rue du Vincin à VANNES (56000)

Titulaire de 28.945 actions n° 1 à 10 inclus et n° 61 à 28.995 inclus dans le capital de la société BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT ci-avant identifiée (ci-après la « **Société** »)

Monsieur Hervé, Claude, Jean, Roger LEBRETON

Né le 4 mars 1963 à FOUGÈRES (35)

Demeurant 14, allée des Frères Cadoret à VANNES (56000)

Titulaire de 111.413 actions n° 11 à 20 inclus et n° 40.533 à 151.935 inclus dans le capital de la Société

Madame Isabelle, Henriette, Germaine, Renée LEBRETON-MARSOLIER

Née le 11 juillet 1961 à FOUGÈRES (35)

Demeurant 117, avenue du Corniguel à QUIMPER (29000)

Titulaire de 11.547 actions n° 21 à 30 inclus et n° 28.996 à 40.532 inclus dans le capital de la Société

Madame Anna, Andrée, Germaine, Huguette LEBRETON-RIO

Née le 19 décembre 1965 à FOUGÈRES (35)

Demeurant 35, rue Évariste Galois à BREST (29200)

Titulaire de 57.625 actions n° 31 à 40 inclus et n° 151.936 à 209.550 inclus dans le capital de la Société

Madame Agatha, Louissette, Claudette LEBRETON

Née le 23 mars 1969 à FOUGÈRES (35)

Demeurant rue Jean-François de Surville à VANNES (56000)

Titulaire de 10 actions n° 41 à 50 inclus dans le capital de la Société

Madame Gille, Claude, Lucienne LEBRETON

Née le 25 mai 1974 à FOUGÈRES (35)

Demeurant 83, rue du Vincin à VANNES (56000)

Titulaire de 12.820 actions n° 51 à 60 inclus et de 209.551 à 222.360 inclus dans le capital de la Société

Seuls associés de la société dénommée BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT (ci-après la « **Société** ») ci-avant identifiée,

Ont décidé d'exprimer aux termes du présent acte, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, leur consentement unanime à l'effet de :

- nommer un commissaire aux comptes titulaire,
- confier au commissaire aux comptes titulaire la mission de contrôler et de certifier les comptes sociaux des deux derniers exercices clos.

Préalablement, il est exposé ce qui suit :

FR LH AL IM GL

- EXPOSÉ -

La Société a bénéficié d'apports en nature de parts sociales des sociétés TOP 3 B (387.499.361 R.C.S QUIMPER), SUPER 3 B immatriculée au R.C.S de BREST sous le numéro 399 254 713 et 3 B.C. immatriculée au R.C.S de VANNES sous le numéro 399.254.713 ayant fait l'objet de contrats d'apport en date du 19 février 2016 ; lesdits apports ont été approuvés et rémunérés par décision unanime des associés de la Société en date du 7 juin 2016, lesquels ont décidé une augmentation du capital social d'un montant global de 2.223.000 euros réalisée par voie de création et d'émission de 222.300 actions nouvelles numérotées de 61 à 222.360 inclus attribuées aux apporteurs en rémunération de leurs apports respectifs.

Compte tenu de ces opérations, la Société se trouvait, avant la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2016, détentrice de plusieurs filiales et s'est trouvée placée, de ce fait, dans le champ d'application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce lui imposant de nommer un commissaire aux comptes. Conformément à l'avis CNCC (bull. CNCC, n°157, mars 2010, p.223), la mission du commissaire aux comptes débute avec la certification des comptes de l'exercice au cours duquel le fait générateur de l'obligation de nomination est intervenu, soit en l'espèce les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Dans ce contexte, et dans le but de régulariser la situation de la Société au regard de ses obligations légales, il est proposé :

- i. de procéder, pour une durée de six exercices à compter de l'exercice en cours ouvert depuis le 1^{er} juillet 2017 et qui sera clos le 30 juin 2018, à la nomination d'un commissaire aux comptes en la personne de la société FICAMEX AUDIT immatriculée au R.C.S. de NANTES sous le numéro 393.262.944,
- ii. et de confier au même commissaire aux comptes la mission de contrôler et de certifier les comptes sociaux du dernier exercice clos le 30 juin 2017 et de l'exercice antérieur clos le 30 juin 2016 (premier exercice social de la Société).

Dans ce cadre, le commissaire aux comptes titulaire rendra autant de rapports distincts qu'il y a d'exercices clos concernés.

Sur présentation de ces rapports, la collectivité des associés serait appelée à approuver les comptes sociaux au titre de chacun des exercices considérés.

Il est précisé que les dirigeants de la Société ont préalablement échangé avec le commissaire aux comptes pressenti et que ce dernier a donné son accord sur les modalités de sa nomination et l'étendue de sa mission tel qu'il est exposé ci-avant.

Par ailleurs, il est précisé que depuis la loi du 9 décembre 2016, la désignation d'un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants n'est pas requise si le titulaire désigné est une société pluripersonnelle.

En suite de cet exposé les associés sont convenus des présentes décisions :

- DÉCISIONS UNANIMES -

Connaissance prise de l'exposé qui précède, les associés :

ER LA AL AL
IM GL

- constatent que la Société se doit de disposer d'un commissaire aux comptes, et ce depuis l'exercice clos le 30 juin 2016,
- et après avoir pris connaissance de la lettre d'acceptation de fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la société FICAMEX AUDIT,

Décident unanimement :

de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la **société dénommée « FICAMEX AUDIT », S.À.R.L. au capital social de 8.000 euros, dont le siège social est situé 2, rue Brient 1^{er} à CHATEAUBRIANT (44110), et qui se trouve immatriculée au R.C.S. de NANTES sous le numéro 393.262.944, représentée par M. Fabrice HEROULT, ès qualité,** pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à se statuer au cours de l'exercice de 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;

En outre, et conformément aux dispositions de l'article L. 820-1-3 du Code de commerce, les associés décident unanimement de confier au commissaire aux comptes, la société FICAMEX AUDIT nommée conformément à ce qui précède, la mission de contrôler et de certifier les comptes sociaux du dernier exercice clos le 30 juin 2017 dernier et de l'exercice antérieur, à savoir l'exercice clos le 30 juin 2016.

Les associés prennent acte que dans ce cadre :

- le commissaire aux comptes rendra compte de sa mission au titre de chacun des deux exercices considérés aux termes d'un rapport distinct pour chaque exercice,
- le président de la Société présentera à la collectivité des associés une résolution distincte au titre de l'approbation des comptes sociaux de chacun de ces deux exercices.

Les associés délèguent enfin au président de la Société, comme à tout mandataire de son choix auquel il aura donné pouvoir, à l'effet de procéder ou faire procéder aux formalités légales qui seront la suite et la conséquence des présentes.



Fait à QUIMPER,

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 28 novembre 2017,

Sur TROIS (3) pages et en NEUF (9) exemplaires originaux, dont :

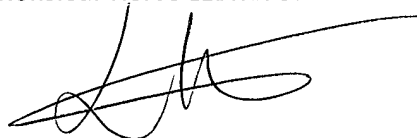
- un pour chacun des associés,
- un pour la Société,
- un pour le commissaire aux comptes nouvellement nommé,
- et un pour l'accomplissement des formalités de dépôt.

Suivent les signatures des associés :

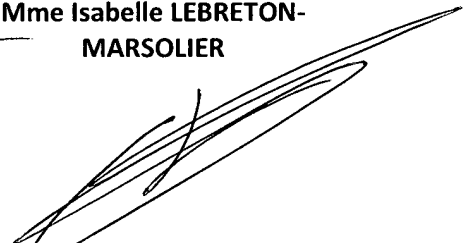
Mme Renée EPRON



Monsieur Hervé LEBRETON



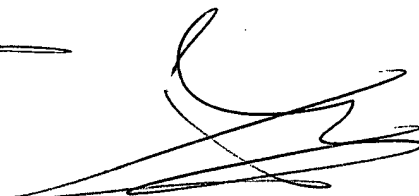
Mme Isabelle LEBRETON-MARSOLIER



Mme Anna LEBRETON-RIO



Mme Agatha LEBRETON



Mme Gille LEBRETON

